TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

15 MAI 2001

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	1
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
DIRECTION	3
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	11
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	13
RESOLUTIONS	16
COMPTE DE RESULTAT	19
BILAN	20
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS	21
ANNEXE	22

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000

2. Affectation du résultat net de l'exercice 2000

3. Renouvellement du mandat d'administrateurs

4. Ratification de la cooptation d'un administrateur

5. Nomination de nouveaux administrateurs

6. Quitus aux administrateurs

7. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant

8. Indemnités de fonction des administrateurs

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Francis JAN	Président
M. Joseph AKA ANGHUI	Administrateur
M. Firmin AHOUNE	Administrateur
M. Aimé BAROU	Administrateur
M. Christophe GIRARDOT	Administrateur
M. Dennis POOLE	Administrateur
PETROCI	Administrateur
TOTAL OUTRE MER	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	ERNST & YOUNG SIGECO
Suppléants	Christian MARMIGNON Caroline ORIO

DIRECTION

M. Francis JAN	Président
M. Christophe GIRARDOT	Directeur Général
M. Emmanuel MORAND-FEHR	Directeur Administratif et Financier
M. Thierry de FEYDEAU	Directeur Commercial
M. Joseph KOUAME	Directeur Exploitation
M. Michel BROU	Directeur Travaux et Approvisionnements

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2000 de votre société, TOTALFINAELF CÔTE D'IVOIRE.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que ceux des commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat net de l'exercice 2000 et sur la composition de votre Conseil d'Administration.

Le présent rapport abordera les points suivants :

Chiffre d'affaires et activité commerciale
Investissements
Résultats et affectation du bénéfice
Conventions réglementées
Renouvellement du mandat d'administrateurs
Ratification de la cooptation d'un administrateur et nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration
Nomination de nouveaux administrateurs
Quitus aux administrateurs
Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant
Indemnités de fonction des administrateurs

La fusion - absorption d'Elf Oil Côte d'Ivoire par Total Côte d'Ivoire étant rétroactive au 1er juillet 2000, les comptes de l'exercice 2000 présentés pour TOTALFINAELF CÔTE D'IVOIRE comprennent l'année 2000 de TOTAL, le deuxième semestre de l'année 2000 d'ELF et les écritures de fusion. Les comptes de l'exercice 1999 comprennent seulement l'année 1999 de TOTAL.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires de TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE s'est établi en 2000 à 100 milliards de FCFA, en hausse de 59% (37,1 milliards de FCFA) par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent qui était de 62,9 milliards de FCFA. Cette progression s'explique principalement par l'apport de 28,3 milliards de FCFA du deuxième semestre d'ELF ainsi que par l'environnement de notre industrie, dont les principaux paramètres internationaux -cours du baril de pétrole, taux de change du dollar- se sont inscrits à la hausse, entraînant l'augmentation du prix des produits ex-SIR et par suite, celle des prix de vente au public. La hausse du chiffre d'affaires aurait été mécaniquement plus forte sans les périodes de blocage des prix imposées pendant une large partie de l'année 2000 par les autorités dans un contexte économique, politique et social difficile. L'augmentation des prix a plus que compensé la baisse des ventes en quantités.

L'évolution par canal d'activité est la suivante :

- les ventes réseau passent de 154,6 kt à 184 kt dont 47,8 kt apportés par Elf. Ce canal a souffert en 2000 de la nette dégradation de l'environnement économique, politique et social en Côte d'Ivoire et des fortes hausses des prix intervenues en juin et en septembre,
- les ventes hors réseau passent de 36,8 kt à 46 kt dont 15,7 kt apportés par Elf. Ce canal a subi les mêmes difficultés d'environnement que le réseau.
- Les ventes gaz passent de 13,6 kt à 16,2 kt dont 1,9 kt apportés par Elf. Ce canal a bénéficié d'une croissance du marché de 10%.
- Les ventes aviation passent de 16 kt à 16,8 kt dont 5,2 kt apportés par Elf. Ce canal a subi en 2000 une baisse du marché de 27%, due en grande partie à la forte hausse des prix ex-SIR et aux difficultés de fonctionnement d'Air Afrique.

En TM, hors marché CIE

	Ventes			**Parts de marché**	
	1999	2000	var. %	1999	2000
Réseau	154 631	183 984	*20,9%*	23,9%	41,1%
Hors réseau	36 772	45 974	*25,0%*	16,6%	16,6%
Gaz	13 576	16 209	*19,4%*	24,8%	33,7%
Aviation	16 042	16 836	*4,9%*	14,8%	28,6%
Pêche	-	3 300		0%	40,9%
Ventes intérieures	**221 021**	**266 303**	***20,5%***	**21,0%**	**37,8%**
Soutes internationales	5 496	15 605	*183,9%*	2,4%	13,0%
Ventes totales	**226 517**	**281 908**	***24,5%***	**17,8%**	**33,3%**

INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés au cours l'exercice 2000 se sont élevés à 2,6 milliards de FCFA contre 1,7 milliard pour l'exercice précédent.

Sur le réseau, l'année 2000 a été marquée par l'acquisition de quelques terrains en vue de développements futurs de stations, le renouvellement du matériel et le réaménagement de plusieurs sites existants. Hors réseau, les installations chez les consommateurs ont été poursuivies, de même que l'extension du parc de bouteilles de gaz.

Au niveau de la logistique, il a été procédé à des renouvellements de matériel, à des investissements de productivité et de sécurité dans les dépôts aviation et carburants.

Les investissements informatiques ont porté sur le remplacement de l'ordinateur central AS 400, nécessité par la fusion des systèmes informatiques, et l'acquisition de matériel micro-informatique.

Au plan financier enfin, l'essentiel des investissements correspond à l'acquisition de 3,5% du capital d'ELF OIL CÔTE D'IVOIRE par TOTAL CÔTE D'IVOIRE en février 2000.

En KCFA	
Investissements corporels	**1 893 150**
Commerciaux réseau	*1 125 009*
Commerciaux hors réseau	*460 184*
Logistique	*68 179*
Informatique	*134 207*
Autres	*105 570*
Investissements financiers	**688 477**
Titres de participation	*650 316*
Loyers, dépôts, cautionnements	*38 161*
Total investissements bruts	**2 581 626**

RESULTATS ET AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 2000

Le résultat net de TOTALFINAELF CI passe de 4 milliards de FCFA en 1999 à 2,3 milliards de FCFA en 2000, soit un écart de –1,7 milliard de FCFA. La hausse de 3,4 milliards de FCFA de la marge brute sur frais variables est plus que compensée par l'augmentation de 2,2 milliards des frais généraux, la hausse des provisions de 0,3 milliard de FCFA, l'augmentation de la dotation aux amortissements de 0,6 milliard dont une dotation aux amortissements complémentaire sur les immobilisations apportées par Elf et réévaluées au 1er juillet 2000 de 0,1 milliard de FCFA. A ces éléments s'ajoutent la forte baisse des dividendes perçus de 0,2 milliard de FCFA, qui s'explique par les difficultés actuelles de la SIR qui ne distribue plus de dividendes, et la forte hausse des charges exceptionnelles de 1,8 milliard de FCFA en raison des coûts de fusion.

Le résultat net de TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE s'établit donc, au titre de l'exercice 2000, à 2.283.030.175 FCFA.

Nous vous proposons la répartition suivante du bénéfice de l'exercice :

Dividendes bruts	1 250 676 444	FCFA
Réserves libres	804 050 714	FCFA
Réserve légale	228 303 017	FCFA
Résultat distribuable	2 283 030 175	FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 1986 FCFA, soit, après retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, un dividende net par action de 1800 FCFA, dont la mise en paiement interviendra à expiration d'un délai de 30 jours suivant l'Assemblée Générale.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conventions aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les membres du Conseil d'Administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de l'exercice social 2000 des conventions précédemment conclues, à savoir :

- Accord de service avec la S.E.S.P. (Société d'Entreposage de SAN PEDRO)
- Contrat de prêt de TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE à la S.E.S.P.
- Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE
- Contrat de prestations de services entre TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE et Monsieur Aimé BAROU
- Convention d'assistance technique entre TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE et CORELF

Le Conseil, tout en considérant ces diverses conventions comme des opérations courantes entrant dans le cadre des activités de la société, et à ce titre, comme ne devant pas relever des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les a approuvées en tant que besoin.

Il les a fait porter à la connaissance des commissaires aux comptes, dont le rapport spécial sera soumis à votre approbation.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATREURS

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Monsieur Joseph AKA ANGHUI et de la société TOTAL OUTRE-MER pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale est informée de la démission de Monsieur Philippe RAPHAËL de son poste de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur à compter du 30 mars 2001.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de ratifier la cooptation de la société PETROCI en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe RAPHAËL, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

Par ailleurs, Monsieur Francis JAN, administrateur, a été nommé au poste de Président du Conseil d'Administration de TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A., à compter du 30 mars 2001.

NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Il est proposé à l'Assemblée Générale de nommer deux nouveaux administrateurs, la société ELF OIL AFRICA LTD, société anonyme du Groupe TOTALFINAELF basée à Londres et Monsieur Vincent MEARY, né le 7 octobre 1949 à Paris, domicilié au 18, rue du Général Gallieni à Viroflay en France, travaillant à la Direction Financière du Groupe TOTALFINAELF. Leur mandat, d'une durée de trois ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

A la lecture du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de ERNST and YOUNG – CCCA, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Christian MARMIGNON, commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six années devant expirer le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006

INDEMNITES DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

Il est proposé à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 19 des statuts, d'allouer au Conseil d'Administration des indemnités de fonction d'un montant brut de 20 millions de FCFA pour l'exercice 2000. Ces indemnités de fonction seront maintenues jusqu'à nouvel ordre, et portées dans les charges d'exploitation.

Nous ne saurions terminer notre rapport sans rendre un sincère et un vibrant hommage à l'ensemble de notre personnel qui, par son attachement et son dévouement, contribuent de façon permanente et sans cesse renouvelée à consolider et à développer notre société.

TOTALFINAELF CÔTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société TotalFinaElf Côte d'Ivoire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables appliqués en Côte d'Ivoire et décrits en annexe.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

N'Dabian Kroah Bilé

ERNST & YOUNG-CCCA

Christian Marmignon
Associé

Le 31 mars 2001

TOTALFINAELF CÔTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Contrat de prêt avec la Société d'Entreposage de San Pédro (SESP)**

Administrateur commun : Monsieur Christophe GIRARDOT

Objet : Ce prêt de FCFA 12 millions a été consenti à l'origine par Total Afrique à la SESP et a été repris par Total Côte d'Ivoire le 16 février 1979. Le montant du prêt a été porté à FCFA 18 millions par incorporation des intérêts échus et non réglés par la SESP.

Modalités et rémunérations : Ce prêt était rémunéré au taux de la BCEAO majoré de 1,5 point. Les intérêts ne sont plus calculés depuis l'exercice 1988/1989 en raison de la situation financière de la SESP.

- **Contrat d'assistance générale avec la société Total Outre-Mer**

Administrateur commun : Monsieur Francis JAN

Objet : Prestations d'assistance technique générale fournies par Total Outre-Mer à TotalFinaElf Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunérations : La rémunération annuelle des prestations d'assistance technique prévue à l'article 3 du contrat est fixée à FRF 3.500.000 hors taxes qui se ventilent comme suit :

- Assistance générale	:	FRF	2.465.000
- Assistance GPL	:	FRF	630.000
- Usage de la marque	:	FRF	405.000

Au titre de l'exercice 2000, le montant comptabilisé en charges par votre société est de FCFA 350 millions.

- **Contrat d'assistance technique avec CORELF**

Administrateur concerné : Elf Oil Africa Ltd

Objet du contrat : Convention d'assistance technique aviation de Corelf au profit de TotalFinaElf Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunérations	:	L'assistance technique de Corelf est facturée à hauteur de 2.95 francs français le m3 de jet aviation vendu. Au titre de l'exercice 2000, cette assistance tehnique s'est élevée à FCFA 3.1 millions.

- **Contrat de prestations de services avec Monsieur Aimé BAROU**

Administrateur concerné	:	Monsieur Aimé BAROU
Objet du contrat	:	Prestations de services de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé BAROU pour le compte de TotalFinaElf Côte d'Ivoire. Le contrat de prestations de services conclu à l'origine pour une durée de 3 ans et deux mois à compter du 1er novembre 1995, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2004.
Modalités et rémunérations	:	TotalFinaElf Côte d'Ivoire rémunère les prestations de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé Barou en lui versant des honoraires.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

N'dabian Kroah Bilé

ERNST & YOUNG-CCCA

Christian Marmignon
Associé

Le 31 mars 2001

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2000, tels que présentés et arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit, conformément aux dispositions statutaires, le bénéfice net de l'exercice 2000 qui s'élève à 2.283.030.175 FCFA :

Dividendes	1 250 676 444	FCFA
Réserves libres	804 050 714	FCFA
Réserve légale	228 303 017	FCFA
TOTAL	2 283 030 175	FCFA

Le dividende net par action ressort en conséquence à 1800 FCFA et sa mise en paiement interviendra à l'expiration d'un délai de trente jours suivant l'Assemblée Générale.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial par les commissaires aux comptes (articles 438 à 448 de l'Acte uniforme), prend acte de ce rapport et l'approuve.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de la société PETROCI en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe RAPHAËL, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer deux nouveaux administrateurs, la société ELF OIL AFRICA LTD et Monsieur Vincent MEARY. Leur mandat, d'une durée de trois ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, donne quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat de ERNST et YOUNG – CCCA, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Christian MARMIGNON, commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six années devant expirer le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 19 des statuts, d'allouer au Conseil d'Administration des indemnités de fonction d'un montant brut de 20 millions de FCFA pour l'exercice 2000. Ces indemnités de fonction seront maintenues jusqu'à nouvel ordre, et portées dans les charges d'exploitation.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, d'accomplir toutes formalités légales ou autres.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	2000	1999
Chiffre d'affaires	99.977	62.895
Autres produits	1.730	82
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	**101.707**	**62.977**
Achats de marchandises et variation de stocks	(66.974)	(30.829)
Autres achats	(247)	(181)
Transports	(4.773)	(3.995)
Services extérieurs	(3.915)	(4.119)
Impôts et taxes	(12.630)	(15.510)
Autres charges	(1.766)	(1.238)
total achats et frais divers	(90.305)	(55.872)
VALEUR AJOUTEE	**11.402**	**7.105**
Charges de personnel	(3.817)	(2.551)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**7.585**	**4.554**
Transfert de charges	2.107	3.182
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(2.907)	(1.402)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**6.785**	**6.334**
Produits financiers	400	514
Charges financières	(611)	(44)
RÉSULTAT FINANCIER	**(211)**	**469**
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**6.574**	**6.803**
Produits hors activités ordinaires	568	69
Charges hors activités ordinaires	(2.455)	(613)
RÉSULTAT HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES	**(1.887)**	**(544)**
Impôts sur le résultat	(2.404)	(2.307)
BENEFICE NET	**2.283**	**3.952**

BILAN

(en millions de FCFA)

	2000	1999
ACTIF		
Charges immobilisées (2.1)	-	-
Immobilisations incorporelles (2.2)	836	336
Immobilisations corporelles (2.3)	16.705	10.789
Immobilisations financières (2.4)	4.773	2.757
Actif immobilisé	**22.314**	**13.882**
Stocks	13.203	4.901
Créances et emplois assimilés	22.166	12.828
Actif circulant	**35.369**	**17.729**
Trésorerie – actif	**8.603**	**5.294**
Total Actif	**66.286**	**36.905**
PASSIF		
Capital, primes et réserves (2.5)	23.369	11.762
Résultat net de l'exercice	2.283	3.952
Autres capitaux propres (2.6)	4.033	2.487
Capitaux propres	**29.685**	**18.201**
Dettes financières diverses (2.7)	1.008	922
Provisions financières pour risques et charges (2.8)	4.435	940
Dettes financières et ressources assimilées	**5.443**	**1.862**
Clients, avances reçues	5.773	3.259
Fournisseurs d'exploitation	18.735	10.688
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	4.997	2.895
Passif circulant	**29.505**	**16.842**
Trésorerie – passif	**1.653**	-
Total Passif	**66.286**	**36.905**

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

	2000	1999
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	7.243	5.902
Cessions d'immobilisations corporelles	18	19
Cessions d'immobilisations financières	177	50
Augmentation de capital par apports nouveaux	10.580	-
Autres dettes financières	1.929	135
Variation du besoin de financement	-	1.226
Total ressources	**19.947**	**7.332**
EMPLOIS		
Dividendes	1.379	1.341
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	500	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7.904	1.889
Acquisitions d'immobilisations financières	3.514	793
Remboursements d'emprunts	17	-
Variation du besoin de financement	4.977	-
Total emplois	**18.291**	**4.023**
Variation de la trésorerie	**1.656**	**3.309**

ANNEXE

I. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

1.2 Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le SYSCOA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

1.3 Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

Constructions	20 ans
Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
Matériel informatique	5 et 3 ans
Véhicules	3 ans

1.4 Titres de participation et titres d'Etat

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la quote-part dans l'actif net de la société émettrice est inférieure au coût d'acquisition des titres.

Les titres d'Etat (Ex - FNI et RCI) sont inscrits au bilan à leur valeur possible de réalisation sur le marché financier secondaire.

1.5 Stocks

Les stocks sont évalués au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des stocks de clôture est inférieure au coût historique d'acquisition.

1.6 Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'État ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

1.7 Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la société TotalFinaElf Côte d'Ivoire d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

1.8 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le SYSCOA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente. Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé.

1.9 Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective:

Ancienneté	**Droits**
0 à 5 ans	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
5 à 10 ans	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
Plus de 10 ans	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté

II. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

2.1 Charges immobilisées

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/99	Augment.	Diminut.	**31/12/00**
Frais divers d'établissement	231	-	-	231
Valeurs brutes	231	-	-	231
Amortissements	(231)	-	-	(231)
Valeurs nettes	-			-

2.2 Immobilisations incorporelles

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/99	Augment.	Diminut.	**31/12/00**
Fonds de commerce	336	500	-	836
Total	**336**	500	-	**836**

L'augmentation de l'exercice correspond à la valeur du fonds de commerce apporté par Elf Oil Côte d'Ivoire et réévalué dans le cadre de la fusion.

2.3 Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/99	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	**31/12/00**
Terrains	715	354	-	1.069
Bâtiments	5.242	4.464	(77)	9.629
Installations et agencements	3.340	1.220	(120)	4.440
Matériel	9.630	9.543	(1.159)	18.015
Matériel de transport	729	167	(55)	841
Valeurs brutes	**19.657**	**15.748**	**(1.411)**	**33.994**
Amortissements	(8.800)	(8.854)	443	(17.211)
Provisions	(68)	(22)	12	(78)
Valeurs nettes	**10.789**			**16.705**

Les principales acquisitions de l'exercice concernent les immobilisations apportées par Elf Oil Côte d'Ivoire pour une valeur nette de FCFA 6.043 millions qui s'analyse comme suit en millions de FCFA :

Valeurs brutes des immobilisations corporelles ex-Elf au 30.06.2000	11.909
Amortissements cumulés au 30.06.2000	

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/99	31/12/00
Prêts et créances à plus d'un an (2.4.1)	-	47
Titres de participation minoritaires (2.4.2)	2.275	4.316
Titres d'État (2.4.3)	236	109
Dépôts et cautionnements (2.4.4)	246	301
Total	**2.757**	**4.773**

2.4.1 Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/99	31/12/00
Prêt à SESP	18	18
Prêt au personnel	-	47
Total brut	**18**	**65**
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
Total net	**-**	**47**

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société. Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

2.4.2 Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices	Part du capital au 31/12/00	Nbre de titres au 31/12/00	Val. brute 31/12/99	Val. brute 31/12/00
SIEPP	50,00%	13.799	138	138
SIFAL	35,00%	4.900	39	84
SESP	42,45%	688	8	11
SIR	20,35%	793.650	1.482	2.866
GESTOCI	37,50%	9.000	60	90
TRANSCOGAZ	33,34%	315	3	-
SOCOPRIM SA	5,00%	6.940	694	694
SIAP	35,00%	105.020		53
PETROIVOIRE	34,00%	65.527		491
TFE	1,15%	7.253		257
CIE				20
IVOIRE GLACONS	50,00%	50		1
Total valeur brute			**2.424**	**4.705**
Provisions pour dépréciation			(149)	(389)
Total valeur nette			**2.275**	**4.316**

Les valeurs brutes apportées par Elf Oil Côte d'Ivoire sont les suivantes :

Sociétés émettrices	**Part du capital au 30/06/00**	**Nbre de titres au 30/06/00**	**Val. brute 30/06/00**
SIFAL	20,00%	2.800	45
SESP	14,00%	230	3
SIR	10,10%	393.900	1.384
GESTOCI	12,50%	3.000	30
SIAP	35,00%	105.020	53
PETROIVOIRE	34,00%	65.527	491
TFE	1,15%	7.253	257
CIE			20
IVOIRE GLACONS	50,00%	50	1
Total valeur brute			**2.284**

La variation des provisions s'explique essentiellement par la provision enregistrée dans les comptes au 31.12.2000 à hauteur d'un tiers du montant de notre participation dans la société SOCOPRIM.

2.4.3 Titres d'Etat

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/99	Augment.	Diminut.	**31/12/00**
Titres RCI et FNI	236	332	-	568
Valeurs brutes	**236**	**332**		**568**
Provisions pour dépréciation	-	(459)		(459)
Valeurs nettes	**236**			**109**

L'augmentation provient des titres RCI apportés par Elf Oil Côte d'Ivoire.

Les titres d'Etat ont été provisionnés à hauteur de 80% afin que leur valeur nette corresponde à leur valeur possible de réalisation sur le marché financier secondaire.

2.4.4 Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/99	Augment.	Diminut.	**31/12/00**
Loyers payés d'avance	209	141	(102)	248
Autres dépôts et cautions	63	51	(43)	71
Valeurs brutes	**272**	**192**	**(145)**	**319**

2.5 Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/99	Augmentations	Diminutions	**31/12/00**
Capital social	1.915	1.233	-	3.148
Prime d'émission	1.106	-	-	1.106
Prime de fusion	-	7.800	-	7.800
Écarts de réévaluation	1.633	-	-	1.633
Réserves indisponibles	1.691	192	-	1.883
Réserves libres	5.417	2.382	-	7.799
Report à nouveau	-	-	-	-
Total	**11.762**	**11.607**	**-**	**23.369**

Les mouvements intervenus sur les comptes de capitaux propres sont conformes aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2000 qui a approuvé l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1999 et des Assemblées Générales Extraordinaires d'Elf Oil Côte d'Ivoire et de Total Côte d'Ivoire du 22 décembre 2000 qui ont approuvé la fusion – absorption d'Elf Oil Côte d'Ivoire par Total Côte d'Ivoire.

2.6 Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/99	Augmentations	Diminutions	**31/12/00**
Prov. pour stock de sécurité	2.487	1.546	-	4.033
Total	**2.487**	**1.546**	**-**	**4.033**

L'augmentation enregistrée provient de la provision pour stock de sécurité apportée par Elf Oil Côte d'Ivoire.

2.7 Dettes financières et ressources assimilées

Les dettes financières diverses correspondent en totalité au fonds de consignation des bouteilles de gaz qui est alimenté par les sommes versées par la clientèle.

Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/99	Augmentations	Diminutions	**31/12/00**
Prov. pour indemnités départ retraite	198	1.863	-	2.061
Retraite complémentaire cadres	98	18		116
Provisions pour risques	644	2.458	(844)	2.258
Total	**940**	**4.339**	**(844)**	**4.435**

L'augmentation des provisions pour indemnités provient des provisions constituées suite au plan social et des provisions retraite apportées par Elf Oil Côte d'Ivoire.

L'augmentation nette des provisions pour risques s'explique par les provisions apportées par Elf Oil Côte d'Ivoire et par des provisions constituées par prudence pour faire face aux différents risques en cours à la clôture de l'exercice.

III. ACTIONNARIAT

Suite à la fusion - absorption d'Elf Oil Côte d'Ivoire par Total Côte d'Ivoire qui a donné naissance à TotalFinaElf Côte d'Ivoire, le capital de notre société se répartit comme suit au 31 décembre 2000 :

TOTAL OUTRE-MER	47%
ELF OIL AFRICA LTD	26%
PETROCI	4%
Public ivoirien et personnel de TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE	23%